

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DASES 373 G: Subvention (8 000€) à l'association « la Deuxième marche » (Paris 16ème), pour ses activités de remobilisation sociale et professionnelle en direction de personnes démunies et sans domicile fixe.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, une subvention de 8 000 € à l'association « la Deuxième marche » (Paris 16^{ème}), pour ses activités de remobilisation sociale et professionnelle en direction de personnes démunies et sans domicile fixe ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué une subvention du Département de Paris de 8 000 € au titre de 2017 à l'association « la Deuxième marche », ayant son siège social 55, rue des Belles Feuilles (Paris 16ème), pour ses activités de remobilisation sociale et professionnelle en direction de personnes démunies et sans domicile fixe (SIMPA 184 757 et dossier n° 2017_08671).

Article 2 : la dépense correspondante est imputée au budget de fonctionnement 2017 du Département de Paris, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 65 – Rubrique 583 – Nature 6574 DF 34014 (subvention)		
Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
La Deuxième Marche	Activités de remobilisation sociale et professionnelle en direction de personnes démunies et sans domicile fixe	8 000 €
Total		8 000 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO